

Le 11 juillet 2021

En finir avec les droits de succession éludés : l'affaire Verbruggen fait contagion.

1) Affaire Verbruggen (Région de Bruxelles-Capitale), plus 50 millions de droits de succession perdus.

2) D'autres affaires divulguées intéressant les Régions flamande (Vanhalst), bruxelloise (de Spoelberch) et wallonne (Joassart). Plusieurs milliards évadés.

Madame, Monsieur,

I. De l'affaire Verbruggen.

En date du 17 novembre 2020, nous vous avons adressé le premier volet d'une enquête sur la fraude aux droits de succession du richissime notaire **Robert Verbruggen**, suivi du communiqué de presse du 16 décembre 2020. Nous vous demandons le 13 janvier 2021 si vous aviez des questions ou des suggestions à nous adresser. L'importance et la gravité de l'affaire nous avaient encouragé à revenir vers vous le 06 avril 2021 ce qui nous avait alors permis d'insister sur son exemplarité et de vous faire part d'une brève synthèse de vos premières réactions. Le temps écoulé depuis notre dernière communication nous permet de considérer, nous semble-t-il, que tous ceux d'entre vous qui souhaitaient manifester quelque intérêt pour cette affaire et pour ce qu'elle symbolise, se sont maintenant exprimés.

Vous trouverez donc en annexe 1 la synthèse de vos réactions et de leur contenu.

Nous vous indiquons dans notre dernier envoi du 06 avril 2021 que nous vous communiquerons diverses propositions ainsi qu'une évaluation de la modification légale, obligeant à l'enregistrement des donations étrangères d'actions depuis le 15/12/2020 et des différentes échappatoires subsistant via les donations, notamment étrangères. Vous trouverez ces éléments en annexes 2 et 3.

Pour mémoire, nous interpellons 158 gouvernants et élus, dont 95 au niveau fédéral et 63 au niveau régional (Bruxelles-Capitale) appartenant à 13 partis et membres des institutions suivantes : Gouvernement fédéral (Premier Ministre et Vice-Premier Ministres), Parlement fédéral (Présidente, Chefs de Groupe, Commission Justice ainsi que Commission Finance & Budget), Gouvernement Bruxellois, Parlement Bruxellois (Président, Vice-Président, Chefs de Groupe, Commission Finance & Affaires Générales).

Si en ce qui concerne la Région flamande, celle-ci assure le service de l'impôt en ce qui concerne les droits de succession et de donation qui lui reviennent, par contre en ce qui concerne les droits de succession et de donation revenant aux Régions bruxelloise et wallonne, le service de l'impôt reste assuré par le SPF Finances fédéral via l'Administration de la Documentation Patrimoniale, Pilier Sécurité Juridique.

II. Aux affaires Joassart, Vanhalst et de Spoelberch.

Les affaires récemment divulguées (**Joassart, Vanhalst et de Spoelberch**), s'ajoutant à l'affaire Verbruggen et intéressant les trois Régions, confirment le caractère significatif de la fraude aux droits de succession : pour les seules 4 affaires citées, des centaines de millions d'euros de droits de succession sont éludés, au détriment des trois Régions de Belgique.

Rappelons qu'une évaluation prudente montre que depuis 1988, quelques 18 Milliards d'euros de droits de succession ont été éludés au détriment des budgets des trois Régions de Belgique.

III. Afin de faciliter et parfaire votre information, vous trouverez ci-dessous les liens suivants :

-l'enquête relative à l'affaire Verbruggen (11 épisodes + un article), laquelle vous a déjà été communiquée

<https://pour.press/wp-content/uploads/2020/12/DOSSIER-COMPLET-V2.pdf>

-le 13^e article intitulé : « *La Justice procrastine à nouveau et l'Institut des Réviseurs d'Entreprises défend l'opacité. De découverte en découverte* ».

<https://pour.press/la-justice-procrastine-a-nouveau/>

-le 14^{ème} article intitulé : « *Disparitions en tous genres, nominations étranges, troublantes coïncidences* ».

<https://pour.press/disparitions-en-tous-genres-nominations-etrange-troublantes-coincidences/>

-le 15^{ème} article intitulé : « *Coupables, mais non poursuivis au nom du droit* ».

<https://pour.press/coupables-mais-non-poursuivis-au-nom-du-droit/>

-le 16^{ème} article intitulé : « *Taire la vérité* ».

<https://pour.press/taire-la-verite/>

-le 17^{ème} article intitulé « *Après l'opération de blanchiment...judiciaire, celle de l'étouffement judiciaire ?* »

<https://pour.press/apres-loperation-de-blanchiment-judiciaire-celle-de-letouffementjudiciaire/>

-le 18^{ème} article intitulé « *L'affaire Verbruggen fait-elle contagion ? Des milliards en cavale. Des centaines de millions de droits de succession éludés*»

<https://pour.press/laffaire-verbruggen-fait-elle-contagion-des-milliards-en-cavale-des-centaines-de-millions-de-droits-de-succession-eludes/>

IV. Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée et porterez à cette situation qu'il n'est pas envisageable de voir se perpétuer et vous demandons de bien vouloir nous dire ce que vous comptez faire pour y mettre un terme.

A vous lire, à vous entendre,

Attac Bruxelles
Fred Mawet

Attac Liège
Christine Pagnouille

Réseau Justice Fiscale
Daniel Puissant

POUR. PRESS
Christian Savestre



Contact :

Pour/voor Attac, RJF et/en POUR. PRESS : Christian Savestre

Adresse mail : christiansavestre@hotmail.com

Gsm : 0494 51 57 57

Pièces jointes :

Annexe 1 : Synthèse des interpellations, réactions et contenu des réactions des 158 interpellés

Annexe 2 : Contribution à une première évaluation de la disposition obligeant à l'enregistrement en Belgique des donations mobilières passées devant un notaire étranger

Annexe 3 : Quelques constats et propositions pour améliorer la lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale illégitime en matière de droits de succession et de droits de donation.